



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

Avril 2021



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tel. : +261 70 749 111 Fax : +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com
ey.com/tn
MF: 035482 W/A/M/000

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel : +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902
www.deloitte.tn
MF: 587570 N/A/M/000

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I –RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	8

TLF Leasing-Factoring-LLD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 403 653 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 8 980 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (*cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe*).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 30 mars 2021 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore finalisés ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -11 466 KDT, représentant -5% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers définitifs du Groupe Alios clos au 31 décembre 2020, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 4.6.2 « Provision à caractère général » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. Sur la base des modifications apportées par la circulaire 2021-01, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté au titre de l'exercice 2020 une provision additionnelle à hauteur de 5 275 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4-1 Test de dépréciation du goodwill

➤ Risque identifié

Courant 2020, un écart d'acquisition d'un montant net de dépréciations de 2 900 KDT a été comptabilisé à l'actif du bilan consolidé du Groupe TLF, dont un goodwill à hauteur de 2 794 KDT provenant de la première consolidation du Groupe Alios financé par TLG Finance

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités et les hypothèses décrites dans la note 4.2 « Valeurs immobilisées » conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de sa valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable.

Vu l'existence d'indices objectifs de perte de valeur, la Direction a déroulé un test de dépréciation dudit actif. Cette analyse a abouti à la constatation d'une perte de valeur totale à hauteur de 2 273 KDT au niveau des comptes de TLG Finance (Filiale de Tunisie Leasing & Factoring) dont la part revenant au Groupe TLF s'élève à 771 KDT au 31 décembre 2020.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé de notre audit compte tenu de son importance dans les comptes consolidés du groupe et de la détermination de la valeur d'utilité, prise en compte dans les tests de dépréciation, nécessite le recours à des estimations et des hypothèses requérant une part importante de jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs, les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et le taux d'actualisation.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le test de dépréciation effectué par la direction au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4-2 Processus de consolidation

➤ Risque identifié

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring, intermédiation en bourse et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus

d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de Tunisie Leasing & Factoring et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de Tunisie Leasing & Factoring et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Tunis, le 12 avril 2021

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia KETARI LOUZIR



TUNISIE LEASING ET FACTORING

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 Décembre 2020

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	Page
Bilan consolidé	10
Engagements Hors Bilan	11
État de résultat consolidé	12
État de flux de trésorerie consolidé	13
Notes aux états financiers consolidés	14

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 décembre 2020

		(Montants exprimés en dinars tunisiens)	
		31-déc.	31-déc.
ACTIFS	NOTES	2020	2019
Liquidités et équivalent de liquidités	5	126 172 914	113 884 463
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	1 638 421 043	1 854 936 693
Acheteurs Factorés	7	121 516 995	145 419 823
Portefeuille titre commercial		43 903 186	7 596 003
Portefeuille d'investissements	8	15 403 919	22 785 271
Titres mis en équivalence	8	3 081 810	6 259 743
Valeurs Immobilisés	9	165 080 872	157 241 554
Actifs d'impôts différés	10	11 792 884	6 196 227
Autres actifs	11	74 771 197	79 352 062
TOTAL DES ACTIFS		2 200 144 821	2 393 671 839
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Concours bancaires	12	84 266 623	71 810 007
Emprunts et dettes rattachées	13	1 333 420 078	1 537 046 795
Dettes envers la clientèle	14	86 592 277	89 024 921
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	37 773 481	42 849 266
Fournisseurs et comptes rattachés		136 383 132	167 546 084
Passifs d'impôts différés	10	6 022 707	3 520 647
Autres passifs	15	112 033 055	94 912 975
TOTAL DES PASSIFS		1 796 491 353	2 006 710 695
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés		160 443 826	150 422 518
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		214 443 826	204 422 518
Résultat Consolidé		8 979 580	11 127 817
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	16	223 423 406	215 550 335
INTERETS MINORITAIRES	17	180 230 062	171 410 809
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		403 653 468	386 961 144
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 200 144 821	2 393 671 839

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
ENGAGEMENTS DONNEES	114 923 845	104 479 590
Engagements de financements en faveur de la clientèle	63 504 356	65 029 590
Engagements donnés en faveur des banques (*)	51 419 489	39 450 000
ENGAGEMENTS RECUS	232 246 162	338 674 937
Garanties reçues	14 479 112	16 893 166
Intérêts à échoir sur contrats actifs	217 767 050	216 252 823
Garanties reçues des adhérents	-	105 528 948
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	161 278 000	193 760 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	161 278 000	193 760 000

(*) correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)			
		31-déc.	31-déc.
	NOTES	2020	2019
Produits d'exploitations			
Revenu de crédit bail	18	217 407 985	234 372 055
Revenu du factoring	19	16 514 872	19 367 873
Revenu des opérations de location longue durée		35 690 078	34 186 868
Autres produits d'exploitation		2 421 556	2 323 259
Produits des placements		11 356 758	1 521 121
Total des Produits d'exploitations		283 391 249	291 771 176
Coût des opérations de location longue durée		(21 617 537)	(19 397 401)
Intérêts et charges assimilés	20	(117 499 417)	(132 686 948)
PRODUIT NET		144 274 295	139 686 827
Charges d'exploitations			
Charges de personnel		(47 907 972)	(44 824 064)
Autres charges d'exploitation		(29 659 500)	(35 472 232)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(7 966 483)	(5 351 460)
Total des Charges d'exploitations		(85 533 955)	(85 647 756)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		58 740 340	54 039 071
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(36 369 151)	(24 778 449)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(9 668 768)	(1 013 449)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 702 421	28 247 173
Autres gains ordinaires		10 562 805	2 596 524
Autres pertes ordinaires		(30 248)	(14 215)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		23 234 978	30 829 482
Impôts différés		4 495 796	1 050 618
Impôts exigibles		(15 334 340)	(16 253 229)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		12 396 434	15 626 871
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	1 030 013	777 382
RESULTAT NET DEL'ENSEMBLE CONSOLIDE		13 426 447	16 404 253
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(4 446 867)	(5 276 436)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		8 979 580	11 127 817
Résultat par action		0,831	1,030

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec	31-dec
		2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	822 576 875	1 077 854 766
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	316 838 032	383 241 820
Financements des adhérents		(280 307 724)	(366 402 290)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(25 170 642)	(23 221 622)
Intérêts payés		(80 558 556)	(136 088 195)
Impôts et taxes payés		(62 158 711)	(92 761 332)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(481 745 511)	(758 229 694)
Autres flux de trésorerie		(54 796 385)	12 404 103
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		154 677 378	96 797 556
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(12 573 730)	(29 431 797)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	14 703 645	9 710 479
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(16 299 773)	(803 123)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	9 561 859	1 590 459
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(4 607 999)	(18 933 982)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'action		16 208 000	20 250 000
Dividendes et autres distributions	30	(7 280)	(6 293 301)
Encaissements provenant des emprunts		333 818 430	841 920 400
Remboursement d'emprunts		(429 238 495)	(806 632 282)
Flux liés au financement à court terme		(69 129 107)	(41 528 356)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(148 348 452)	7 716 461
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(1 889 092)	1 580 862
Variation de trésorerie		(168 165)	87 160 897
Trésorerie au début de l'exercice		42 074 456	(45 086 441)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	41 906 291	42 074 456

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2020

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing&Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2020 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2020, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Et son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 2 187 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2018 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

- Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.
- ❖ Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.
- ❖ Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest International-SA** constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'ingenierie financiere (STIF)**: est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001.

Le capital social s'élève à D: 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité.

La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

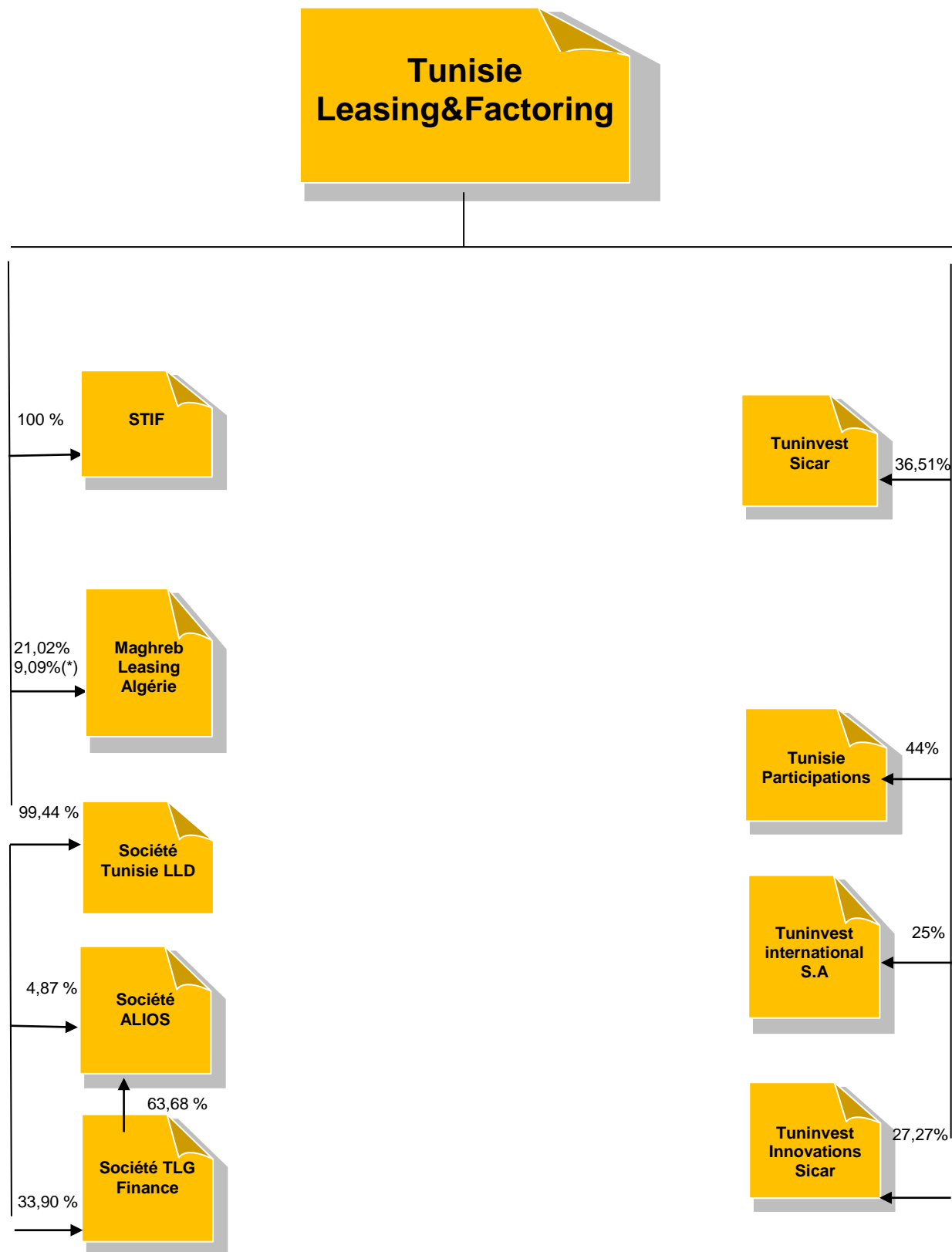
Tableau des Participations au 31 Décembre 2020

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 366 444	21,02%
Tunisie Valeurs																		
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	5 133 556	78,98%
Total	966 000	100,00%	500	100,00%	500	100,00%	50 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,00%	2 187 700	100,00%	6 500 000	100,00%

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2020

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		21,02%	9,09% (*)
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
TLG FINANCE													21,59%					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres																		
Total	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%	21,59%	33,90%	0,00%	21,02%	9,09%
Total participation	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		26,45%		33,90%		30,11%	

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2020**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**2.1 : Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing&Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International .SA	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing&Factoring détienne 44% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing&Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ *Conversion des états financiers des entités étrangères*

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| - Logiciels | 20% et 33% |
| - Constructions | 5% |
| - Constructions sur sol d'autrui | 20% |

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation, conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Les principales modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des goodwill sont prévues par la norme NCT 38. »

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides *et les autres* placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, TLF enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;

- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.
Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).
2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.
Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%

- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation

des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing&Factoring ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

- Revenus sur les créances issues d'opérations de leasing : Traitement comptable des dossiers de rééchelonnement COVID-19 :

En application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24, l'encaissement effectif des revenus d'intérêts n'est pas raisonnablement assuré lorsque les crédits renégociés auxquels ils se rapportent sont qualifiés comme douteux. Les revenus de ces clients douteux pris en compte antérieurement en résultat et qui demeurent en impayés continuent à faire l'objet d'une réservation.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4.10 : Effets de la Pandémie COVID-19

Outre ses répercussions sanitaires, la crise du COVID 19 a eu des retombées lourdes sur l'économie nationale. L'impact ne peut être évalué avec certitude d'autant que la pandémie continuera sa propagation.

Dans ce contexte, une panoplie de mesures a été prise par les autorités compétentes afin d'endiguer l'incidence économique, sociale et financière sur les secteurs touchés ; Ainsi la banque centrale de Tunisie a publié la circulaire 2020-06 imposant au secteur le report des échéances de crédits accordées aux entreprises et aux professionnels, relative à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, ce qui a impacté négativement les performances du secteur.

Au niveau de Tunisie Leasing et Factoring, cette régression des principaux indicateurs ne présente en aucun cas un risque pour la continuité d'exploitation. Dès la décision du confinement, le Plan de Continuité de l'Activité a été mis en place assurant le télétravail pour la quasi-majorité de l'effectif et le maintien de nos services vis-à-vis de nos clients et partenaires.

Au 31 décembre 2020, environ 4500 contrats représentant un encours de 219 MDT soit 27% du total du portefeuille ont bénéficié de reports de leurs échéances sur une durée moyenne de 4 mois.

L'évaluation des créances objet du report a été effectuée en conformité aux règles édictées par la circulaire ci avant citée. En effet, le report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients individuellement.

Les intérêts de reports relatifs aux clients douteux ou l'encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré, on fait l'objet de réservation en application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24.

La diversification des produits de TLF a préservé sa résilience et sa rentabilité observée à la fin de l'exercice.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

cette rubrique se detaille comme suit

	31-déc 2020	31-déc 2019
-Banques	125 690 772	113 558 473
-Caisses	482 142	325 989
<u>Total général</u>	126 172 914	113 884 463

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS**6.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing :**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Encours financiers	1 603 422 914	1 807 244 964
- Impayés	263 911 410	244 558 226
- Interets echus differés	(6 411 476)	(12 431 292)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	9 880 914	10 674 181
<u>Total brut des creances de leasing</u>	1 870 803 762	2 050 046 079
- Provisions pour dépréciation des encours	(87 866 655)	(75 343 150)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(116 142 808)	(101 411 590)
- Provisions collectives	(15 098 321)	(10 005 744)
- Produits réservés	(13 274 935)	(8 348 902)
<u>Total des provisions</u>	(232 382 719)	(195 109 386)
<u>Soldes nets</u>	1 638 421 043	1 854 936 693

6.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	216 072 790	206 633 386
<u>Montant brut</u>	216 072 790	206 633 386
A déduire :		
- Provisions	(78 258 530)	(72 386 850)
- Produits réservés	(7 194 430)	(3 831 511)
<u>Montant net</u>	130 619 830	130 415 025
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	47 838 620	37 924 840
<u>Montant brut</u>	47 838 620	37 924 840
A déduire :		
- Provisions	(37 884 278)	(29 024 740)
- Produits réservés	(6 080 505)	(4 517 391)
<u>Montant net</u>	3 873 836	4 382 709
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	134 493 667	134 797 734

NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2020, comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	121 496 176	142 723 421
Comptes des acheteurs export	1 666 453	913 271
Comptes des acheteurs import	4 491 447	7 335 133
<u>Sous total</u>	(A) 127 654 076	150 971 825
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(5 109 581)	(4 522 804)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(2 392)	(4 090)
<u>Montant net</u>	121 516 995	145 419 823
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	240 112	179 362
Fonds de garantie	12 199 474	14 455 940
Compte import/Export	4 491 447	7 335 133
Disponible	20 842 448	20 878 831
<u>Sous total</u>	(B) 37 773 481	42 849 266
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B) 89 880 595	108 122 559

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Titres immobilisés	15 804 108	23 458 925
<u>Total brut</u>	15 804 108	23 458 925
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(400 187)	(673 654)
<u>Total net</u>	15 403 921	22 785 271

NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	5 000			1997	(*)	-
- SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016		4,92%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	42 910		42 910	2000	(*)	0,48%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010		-
- Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006	(*)	1,97%
- Amen Santé	132 624	1 326 240		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020		1,40%
- Ennakl	389 000	4 998 650		224 453	2012		1,30%
- Tayssir	6 609	660 938			2013/2014		5,51%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	3 000 000	-		2013/2014/2016		11,63%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	46 666	1 850 495			2016		7,00%
- Société STEP	100 000	1 000 000			2018	(*)	10,10%
- Société SGTM	10 000	1 000 000			2018	(*)	8,06%
- Société STLV	1	100			2019		
		<u>15 804 108</u>	<u>-</u>	<u>400 187</u>			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	1 126 776	1 015 427	2 663 287	36,51%
* Tunisie participations	2 200	225 984	565	228 749	44,00%
* Tuninvest International SA	1 250	7 762	502	9 514	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	30 381	13 519	180 260	27,27%
	660 894	1 390 903	1 030 013	3 081 810	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
PERIODE CLOSELE 31 Décembre 2020
(exprimé en dinars)

NOTE9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	26 785 965	(872 834)	3 736 312	-		29 649 443	26 692 656	(326 244)	1 823 600	-	28 190 011	1 459 431
Logiciels (en cours)		1 721 510	-	539 825	(1 347 868)	-	913 467	-	-	-	-	-	913 467
Ecart d'acquisition		2 899 832		-	(2 273 317)	-	626 515	623 264	-	3 251	-	626 515	--
TOTAUX		31 407 307	-872 834	4 276 137	(3 621 185)	-	31 189 424	27 315 920	(326 244)	1 826 851	-	28 816 526	2 372 898

NOTE9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	8 238 699	384 250	-	-	-	8 622 949	-		-	-	-	8 622 949
Constructions	5%	36 707 987	1 159 753	-	-	-	37 867 740	14 464 361	278 222	790 862	-	15 533 444	22 334 296
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	30 670	30 670		-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	117 178 442	324 076	10 751 707	-	43 101	128 211 123	33 176 465	365 754	6 934 162	79 733	40 396 649	87 814 475
Mobilier de bureau	10% et 20%	8 864 580	377 679	1 451 706	-	-	10 693 965	279 498	114 717	377 036	-	771 252	9 922 713
Matériel informatique	15% et 33%	11 464 153	(8 404)	1 273 881	-	-	12 729 628	11 101 371	32 770	285 391	32 395	11 387 137	1 342 491
Installations générales	10% et 15%	21 814 150	1 043 764	3 241 521	-	-	26 099 435	17 585 042	861 604	515 015	44 383	18 917 278	7 182 157
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		25 488 894		-	-	-	25 488 894	-		-	-	-	25 488 894
TOTAUX		229 787 574	3 281 117	16 718 813	-	43 101	249 744 404	76 637 406	1 653 067	8 902 467	156 511	87 036 429	162 707 974
Total des Valeurs Immobilisées		261 194 881	2 408 283	20 994 950	(3 621 185)	43 101	280 933 829	103 953 326	1 326 823	10 729 318	156 511	115 852 955	165 080 872

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 348 107)	(1 699 280)
- Passif d'impôt différé, MLA	(1 542 433)	(1 231 603)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(3 132 167)	(589 764)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	(6 022 707)	(3 520 647)
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	6 563 576	2 418 952
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	1 780 724	358 389
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 448 584	3 418 886
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	11 792 884	6 196 227
<u>Total des impôts différés</u>	5 770 177	2 675 580

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Clients autres sociétés du groupe	896 572	824 762
- Fournisseurs, avances	20 822 034	18 105 341
- Prêts au personnel	2 156 634	2 259 146
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	272 208	320 951
- Avances et acomptes au personnel	113 715	118 602
- Crédit d'impôt	2 583 767	10 618 828
- Crédit TVA	10 164 281	13 750 080
- Autres comptes débiteurs	10 042 111	18 473 661
- Produits à recevoir des tiers	8 092 601	4 304 820
- Effet à recevoir	10 192 150	1 783 750
- Charges constatées d'avance	6 129 032	5 003 485
- frais d'émission des emprunts à long terme	4 709 468	4 988 497
<u>Total brut</u>	76 174 572	80 551 922
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(94 225)	(94 225)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(177 317)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(834 414)	(693 959)
<u>Total net</u>	74 771 198	79 352 062

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Banques, découverts	84 266 623	71 810 007
<u>Total général</u>	84 266 623	71 810 007

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Emprunts		
- Banques locales	236 473 857	251 799 652
- Banques étrangères	452 636 833	560 281 992
- Emprunts obligataires	241 229 780	266 169 840
- Crédit à court terme	1 222 571	208 725
- Ligne d'avance	22 100 000	38 351 981
- Certificats de dépôt	-	22 000 000
- Crédit ALIOS	346 183 124	364 625 893
- Crédit Leasing LLD	8 709 005	6 725 532
<u>Total emprunts</u>	1 308 555 170	1 510 163 614
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 269 780	3 469 269
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	9 813 160	9 648 537
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 781 967	13 765 374
<u>Total dettes rattachées</u>	24 864 907	26 883 179
<u>Total</u>	1 333 420 078	1 537 046 795

NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	251 799 653	- 10 143 626	228 731 430	233 913 600	236 473 857	122 036 187	114 437 670
* AMEN BANK	16 666 666		23 000 000	7 000 000	32 666 666	20 333 333	12 333 333
* ATB			10 000 000	1 166 667	8 833 333	6 833 333	2 000 000
* AMEN BANK FACTO	4 571 743			2 443 813	2 127 930	374 685	1 753 245
* BH	14 000 000		9 471 430	5 000 000	18 471 430	13 118 370	5 353 060
* BH FACTO	4 891 557			2 091 510	2 800 047	1 153 422	1 646 625
* BNP (MLA)	18 146 925	(2 475 283)	10 130 000	9 294 449	16 507 193	7 796 082	8 711 110
* CITIBANK (MLA)	17 673 189	(2 410 667)	10 130 000	15 059 933	10 332 589	1 722 089	8 610 500
* AL BARAKA BANK (MLA)	26 464 582	(3 609 834)	-	10 243 623	12 611 125	5 531 830	7 079 295
* AL SALAM(MLA)	12 080 739	(1 647 843)	-	5 178 027	5 254 868	1 999 032	3 255 837
* AL BARAKA BANK	22 000 000		42 000 000	55 000 000	9 000 000	-	9 000 000
* A.B.C TUNISIE	11 000 000		22 000 000	22 000 000	11 000 000	-	11 000 000
* ATTIJARI BANK	24 000 002		15 900 000	9 179 992	30 720 010	16 500 018	14 219 992
* BIAT	25 226 191		30 000 000	16 559 523	38 666 668	26 857 144	11 809 524
* CITI BANK	15 300 000		19 100 000	34 400 000	-	-	-
* BT 2017	14 080 506			4 016 956	10 063 550	6 046 590	4 016 960
* STB 2018	7 500 000		5 000 000	2 250 000	10 250 000	7 250 000	3 000 000
* WIFEK	8 000 000		26 000 000	28 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* BTE FACTO	3 693 576		2 000 000	1 463 833	4 229 743	2 811 890	1 417 853
* ATB FACTO			4 000 000	400 000	3 600 000	2 800 000	800 000
* AMEN BANK 2015 (LLD)	145 589		-	106 052	39 537	-	39 537
* AMEN BANK 2018 VII (LLD)	2 840 815		-	1 373 930	1 466 885	206 826	1 260 059
* ATB 2018 (LLD)	950 907		-	753 500	197 407	-	197 407
* ATB 2019 (LLD)	2 566 667		-	931 791	1 634 876	701 543	933 333
BANQUES ETRANGERES	560 281 992	- 38 187 323	55 087 000	124 544 835	452 636 833	306 673 630	145 963 204
* BEI	38 799 504		-	3 225 307	35 574 197	29 670 195	5 904 002
* BIRD	16 049 879		-	2 023 809	14 026 070	11 613 372	2 412 698
* B.A.D	2 618 227		-	849 152	1 769 075	919 922	849 153
* BERD	47 354 573		-	3 514 285	43 840 288	34 565 143	9 275 145
* SANAD	68 421 684		-	14 536 551	53 885 133	33 727 349	20 157 784
* PROPARCO 2016	7 402 333		-	4 934 888	2 467 445	-	2 467 445
* PROPARCO 15000 EUR 2020			46 983 000	-	46 983 000	36 542 333	10 440 667
* RESPONSABILITY	7 354 500		-	4 903 000	2 451 500	-	2 451 500
* RESPONSABILITY MICRO 2017	10 675 398		-	4 270 152	6 405 246	2 135 095	4 270 151
* RESPONSABILITY SICAV LUX	9 150 340		-	3 660 129	5 490 211	1 830 081	3 660 130
* DEG 2017	33 255 000		-	11 085 000	22 170 000	11 085 000	11 085 000
* SYMBIOTICS 2019	31 780 000		-	7 061 913	24 718 087	17 654 717	7 063 370
* FADES 2018	7 459 748		-	-	7 459 748	6 962 431	497 317
* FRANSABANK (MLA)	10 807 765	(1 474 205)	-	2 299 892	7 033 668	4 553 498	2 480 170
* ABC (MLA)	20 540 697	(2 801 801)	-	3 621 179	14 117 717	10 176 510	3 941 207
* CPA (MLA)	101 790 333	(13 884 444)	8 104 000	22 511 111	73 498 778	50 987 667	22 511 111
* BDL (MLA)	28 591 875	(3 900 000)	-	6 584 500	18 107 375	11 522 875	6 584 500
* TRUST BANK (MLA)	9 137 705	(1 246 405)	-	2 424 166	5 467 134	2 842 302	2 624 832
* AGB (MLA)	41 250 500	(5 626 667)	-	13 506 667	22 117 167	8 610 500	13 506 667
* NATEXIS	11 730 000	(1 600 000)	-	3 376 667	6 753 333	3 376 667	3 376 667
* BNA	32 651 930	(4 453 801)	-	6 634 854	21 563 275	14 928 421	6 634 854
* CNEP BANQUE	23 460 000	(3 200 000)	-	3 521 614	16 738 386	12 969 552	3 768 834
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	812 081 645	(48 330 949)	283 818 430	358 458 435	689 110 690	428 709 817	260 400 874

NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2012 II	1 070 000		-	1 070 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2013 I	3 516 000		-	3 516 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	4 468 000		-	2 234 000	2 234 000	-	2 234 000
* Emprunt obligataire 2014 I	5 404 000		-	2 702 000	2 702 000	-	2 702 000
* Emprunt obligataire 2014 II	7 240 000		-	3 620 000	3 620 000	-	3 620 000
* Emprunt obligataire 2015 I	16 814 480		-	6 000 000	10 814 480	5 407 240	5 407 240
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	10 770 000		-	4 000 000	6 770 000	3 385 000	3 385 000
* Emprunt obligataire 2015 II	19 545 600		-	6 000 000	13 545 600	7 545 600	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016 I	20 739 720		-	6 000 000	14 739 720	8 739 720	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	18 440 000		-	4 000 000	14 440 000	10 440 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2017 I	29 972 000		-	7 400 000	22 572 000	15 172 000	7 400 000
* Emprunt obligataire 2017 II	27 832 080		-	2 167 920	25 664 160	19 664 160	6 000 000
* Emprunt obligataire 2018 I	21 367 960		-	2 240 740	19 127 220	14 405 480	4 721 740
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2018"	20 492 000		-	1 708 400	18 783 600	17 075 200	1 708 400
* Emprunt obligataire 2019 I	25 000 000		-	2 965 000	22 035 000	19 070 000	2 965 000
* Emprunt obligataire 2014 -TF	3 000 000		-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2020 I			30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2020 I"			20 000 000		20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	30 498 000	(4 160 000)	-	12 156 000	14 182 000	6 078 000	8 104 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	266 169 840	(4 160 000)	50 000 000	70 780 060	241 229 780	170 982 400	70 247 380
TOTAL GENERAL	1 078 251 485	(52 490 949)	333 818 430	429 238 495	930 340 470	599 692 217	330 648 254

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Avances et acomptes reçus des clients	22 692 515	28 226 604
- Dépôts et cautionnements reçus	63 889 762	60 798 317
Total général	86 582 277	89 024 921

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Personnel, remunerations dues	332 344	1 060 938
- Personnel, provisions pour congés payés	1 132 911	1 064 002
- Personnel, autres charges à payer	1 118 856	929 209
- Fonds social	2 174 769	130 843
- Etat, retenues sur salaires	395 489	569 322
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	857 174	1 229 249
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	15 827
- Etat, impôts sur les bénéfices	7 185 541	8 028 037
- Etat, TVA à payer	10 388 180	10 780 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer	2 912 758	1 806 287
- Avance sur titres immobilisés	49 251	582 345
- Actionnaires, dividendes à payer	1 449 305	1 373 985
- C.N.S.S	5 968 757	3 224 413
- Autres comptes créditeurs	42 495 622	40 845 006
- Diverses charges à payer	7 934 828	6 500 144
- Produits constatés d'avance	5 393 633	3 435 230
- Compte adhérent à régulariser	-	872 735
- Autres provisions pour risques	20 774 402	12 465 135
Total	112 033 055	94 912 975

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		4 743 880	4 500 000
- Prime d'émission		27 436 462	27 436 462
- Réserves spéciales de réinvestissement		12 107 184	13 657 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Ecart de conversion		28 106 776	26 272 398
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 390 903	3 265 829
- Dividendes reçus des filiales		14 819 050	4 917 427
- Résultats reportés		68 062 728	66 596 375
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		214 443 826	204 422 518
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		12 396 434	15 626 872
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	1 030 013	777 382
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		(4 446 867)	(5 276 436)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)		8 979 580	11 127 817
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	223 423 406	215 550 335
Nombre d'actions (2)	(D)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	0,831	1,030

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-20
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2018	45 000 000	4 500 000	15 532 184	18 350 212	-	3 776 843	34 683 364	3 040 524	4 114 003	48 119 770	12 869 790	189 986 691
Effets de variation du pourcentage d'intérêts												-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019				(4 413 750)					(4 114 003)	14 383 452	(10 269 449)	-
Réintégration prime d'émission										4 413 750		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 875 000)							1 875 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								225 305	826 323	6 724 754	(2 600 341)	5 176 041
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 091 104	(4 091 104)		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000			13 500 000								20 250 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par l'A.G.E du 09/10/2018	2 250 000									(2 250 000)		-
Modifications comptables approuvées par le conseil du 29/08/2019										3 709 503		3 709 503
Ecart de conversion							(8 410 966)					(8 410 966)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018										(6 288 750)		(6 288 750)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2019											11 127 818	11 127 818
Solde au 31 Décembre 2019	54 000 000	4 500 000	13 657 184	27 436 462	-	3 776 843	26 272 398	3 265 829	4 917 427	66 596 375	11 127 818	215 550 336
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(1 800 865)		(675 122)		(2 475 987)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020		243 880							(4 917 427)	8 830 947	(4 157 400)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 550 000)							1 550 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								(74 061)		6 579 578	(6 970 418)	(464 901)
Dividendes reçus des filiales intégrées									14 819 050	(14 819 050)		-
Ecart de conversion							1 834 378					1 834 378
Dividendes versés sur le bénéfice de 2019										-		-
Résultat consolidé au 31 Décembre 2020											8 979 580	8 979 580
Solde au 31 Décembre 2020	54 000 000	4 743 880	12 107 184	27 436 462	-	3 776 843	28 106 776	1 390 903	14 819 050	68 062 728	8 979 580	223 423 406

NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	92 778 035	43 879 465
- Ecart de conversion	3 766 030	20 438 597
- Dans les réserves	9 836 065	28 227 992
- Dans le résultat	(A) 9 103 687	16 102 893
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	64 554	56 860
- Dans le résultat	(A) 17 163	14 974
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion	12 194 528	11 187 497
- Dans les réserves	(1 500 478)	(1 386 766)
- Dans le résultat	(A) (1 530 620)	(113 712)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion	31 235 672	28 682 572
- Dans les réserves	(26 157 297)	(18 517 929)
- Dans le résultat	(A) (3 143 363)	(10 727 719)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>180 230 061</u>	<u>171 410 809</u>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>4 446 867</u>	<u>5 276 436</u>

NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- intérêts conventionnels	210 562 355	227 696 062
- Intérêts intercalaires	496 223	698 392
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>211 058 578</u>	<u>228 394 454</u>
- Intérêts de retard	(B) 11 275 441	9 170 236
<u>Total des autres produits</u>	<u>11 275 441</u>	<u>9 170 236</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 206 646)	(2 536 026)
. Intérêts de retard	(2 057 094)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	922 970	677 544
. Intérêts de retard antérieurs	414 736	316 624
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(4 926 034)</u>	<u>(3 192 635)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>217 407 985</u>	<u>234 372 055</u>

NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2020, se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Commissions de factoring	4 668 654	5 511 009
- Intérêts de financement	11 846 218	13 856 864
<u>Total</u>	16 514 872	19 367 873

NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	21 311 493	23 448 809
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	19 741 265	23 281 980
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	70 058 565	70 029 370
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 176 759	854 438
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	112 288 082	117 614 597
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 193 328	4 469 901
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	461 483	5 652 822
- Autres	3 556 524	4 949 628
<u>Total des autres charges financières</u>	5 211 334	15 072 351
<u>Total général</u>	117 499 417	132 686 948

NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	19 898 971	19 448 432
- Dotations aux provisions collectives	5 932 844	-
- Reprise aux provisions collectives		(1 279 278)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(5 797 008)	(4 177 474)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	3 921 085
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(3 921 085)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	929 757	412 435
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(344 674)	(671 485)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	14 894 084	8 224 616
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(2 609 177)	(674 930)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	17 743 055	26 361 659
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(20 844 142)	(24 624 694)
- Pertes sur créances irrécouvrables	7 798 565	2 741 920
- Encaissement sur créances radiées	(1 233 123)	(982 752)
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>36 369 151</u>	<u>24 778 449</u>

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	12 586	227 766
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(291 294)	-
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	217 310	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	11 208 041	1 000 000
- Reprise de provisions pour risques et charges	(1 464 079)	(200 521)
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>9 668 768</u>	<u>1 013 449</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Impayés sur créances de leasing en début de période	50 895 221	37 612 269
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(63 073 705)	(50 895 221)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(9 928 549)	(9 767 650)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	10 756 161	9 928 549
- Plus ou moins values sur relocation	(1 823 591)	(638 275)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(9 702 991)	(9 718 930)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	6 569 737	9 702 991
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 259 549)	(4 438 157)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 184 214	4 259 549
- TVA collectées	76 447 761	84 673 032
- Loyers encaissés	733 093 209	982 802 661
- Intérêts de retard	5 350 380	4 611 580
- Créances virées en Pertes	(112)	(3 924 279)
- Remboursement des valeurs résiduelles	6 084 208	2 966 476
- Remboursements anticipés	17 621 451	20 303 380
- Produits sur Cessions anticipées	363 030	376 791
<u>Encaissements reçus des clients</u>	822 576 875	1 077 854 766

NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Encours de Financement des adhérents en début de période	108 122 276	103 504 521
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(89 880 312)	(108 122 276)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(891 449)	(597 949)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 487 949	891 449
Financement des adhérents (TND + €)	280 307 724	366 402 290
Produits à recevoir en début de période	1 904	3 196
Produits à recevoir en fin de période	(7 135)	(1 904)
Produits perçus d'avance en début de période	(802 921)	(280 250)
Produits perçus d'avance en fin de période	946 063	802 921
Revenus du factoring	16 622 147	19 511 018
Récupération frais bancaires	28 206	36 440
Récupération frais de justice	5 526	10 484
TVA collectée	898 054	1 081 880
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	316 838 032	383 241 820

NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	81 661 479	51 840 649
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(83 527 658)	(81 661 479)
- Fournisseurs, avances en début de période	(382 024)	(824 121)
- Fournisseurs, avances en fin de période	335 297	382 024
- Investissements pour financement de contrats de leasing	433 685 393	730 077 335
- TVA sur Investissements	49 973 024	58 415 286
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	481 745 511	758 229 694

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Investissements en Immobilisations incorporelles	540 591	618 797
- Investissements en Immobilisations corporelles	12 033 139	28 813 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	12 573 730	29 431 797

NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Cessions d'immobilisations corporelles	14 703 645	9 680 143
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	30 336
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	14 703 645	9 710 479

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	16 299 773	803 123
- Dépôts et cautionnements versés		
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	16 299 773	803 123

NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	8 567 017	1 726 412
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	1 558 890	-
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(564 048)	(700 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	-	564 047
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	9 561 859	1 590 459

NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dividendes et tantièmes	(7 280)	6 294 350
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	26 440	25 391
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 440)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	(7 280)	6 293 301

NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Banques	125 690 772	113 558 473
- Caisses	482 142	325 989
- Banques, découverts	(84 266 623)	(71 810 007)
	41 906 291	42 074 456

Liquidités et équivalents de liquidités**NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX ET SOCIAUX**

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéficiaires effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 28 juillet 2020, un avis de vérification approfondie ayant porté sur la période 2017, 2018 et 2019 et après clôture des travaux, une notification de redressement pour un montant de 357KDT en principal.

NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2020, TLF a mis en force 15 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 2 623 KDT

La marge brute réalisée en 2020 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 605 KDT.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier s'élève à 5 747 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures. Les charges supportées au titre de l'année 2020 s'élèvent à 189 763 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée durant 2020.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30.11% (dont 9,09% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 328 038 DT et qui a été prévisionné à raison de 325 958 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 000 DT.

Un Neuvième avenant a été signé le 27 Aout 2019 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Les prestations facturées en 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 000 DT.

Le montant des produits à recevoir par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élève à 354 KDT (HT), ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA fin 2020 au titre de l'assistance technique s'élève à 674 KDT.

Tunisie Valeurs

Le conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2020 a autorisé la société à céder 600 000 actions représentant 15 % du capital de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 10 890 KDT.

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 501 827 DT en HT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats de dépôt de 5 000 KDT qui ont été souscrits en 2019, s'élève à 46 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Valeurs durant l'exercice 2020.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)**Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2020 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 4 635 DT.

TUNISIE SICAV**Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt**

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats de dépôt de 1 500 KDT qui ont été souscrits en 2019, s'élève à 11 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Sicav durant l'exercice 2020.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute	dotation 2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Acquisition 03 Places de parking	45	2	12	33

Société Dar El Jeld**Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2020 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 91 KDT.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier s'élève 1 112 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 KDT

AMEN BANK

Au 31 décembre 2020, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 624 KDT créditeur, les intérêts débiteurs nets qui ont été supportés par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 135 KDT.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 34 795 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent à 1 952 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2020 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.
- Les dividendes encaissés par TLF au cours 2019 en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1 478 KDT.
- Les dividendes encaissés au cours 2020 par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 566 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 3 489 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 1 932 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une

convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 39 066 DT à la fin de l'exercice 2020.

- La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2020 s'élève à 2 413 DT.

POULINA HOLDING

- Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder sa participation dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT. Au 31 décembre 2020, la créance totale s'élève à 10 165 KDT compte tenu d'un solde de 1 784 KDT au 31 décembre 2019.

NOTE 34 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date